Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Route H 144 : accord trouvé entre le Canton et les associations de protection de l'environnement

MM. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures et Philippe Gmür, conservateur de la nature ont présenté récemment aux associations de protection de l'environnement les mesures écologiques ajoutées au projet de la H 144 Villeneuve - Les Evouettes. Les quatre associations (WWF Vaud, Pro Natura Vaud, ATE et Conseil lémanique pour l'environnement) viennent de faire savoir qu'elles sont d'accord avec ces mesures, donnant ainsi leur accord final au projet de route.

Dans sa séance du 8 février 2002, le comité de pilotage (COPIL) a approuvé le projet définitif de la route H 144 Villeneuve - Les Evouettes. Deux associations de protection de l'environnement n'y étaient pas représentées pour marquer leur désaccord; le COPIL a tout de même décidé d'accepter une série de mesures écologiques ajoutées et de les soumettre à l'approbation desdites associations à la condition qu'elles les considèrent comme suffisantes et n'en demandent pas d'autres lors de l'enquête publique.

Présentées lors d'une rencontre le 26 février 2002, les mesures écologiques prévues dans le cadre du projet H 144 ont été acceptées. Elles sont réparties en trois catégories principales :

1. Les mesures prévues dès le départ avec le projet routier seront mises en ?uvre, comme par exemple la construction de passages à faune, l'allongement du viaduc sur le Rhône de manière à permettre une correction du Vieux Rhône ou encore des mesures visant à protéger la population contre le bruit.

2. Des mesures ajoutées, proposées par le Conseil lémanique pour l'environnement (CLE) dans un rapport très fouillé, seront réalisées, comme par exemple l'aménagement de sites à limicoles, la revitalisation des espaces dits La Tourbière et Vers-Le-Luissel et le surcreusement de zones humides inondables.

3. Les autres mesures requises par le CLE, quoique intéressantes mais sans relation directe avec le projet de route (comme la mise en ?uvre d'un réseau des mesures de compensation écologique en milieu agricole ou l'établissement d'un plan directeur fores-tier régional intégrant la problématique de la revitalisation naturelle des forêts) font l'objet de procédures différentes ; leur développement et leur application seront vérifiés par une commission tripartite.

Cette commission de suivi tripartite sera instaurée entre le Canton, les autorités locales et les associations de protection de l'environnement. Elle aura notamment pour mission d'assurer le suivi des mesures de compensation écologiques et d'accompagnement de la H 144 et d'examiner leur déroulement dans le futur syndicat d'améliorations foncières. Elle établira un bilan annuel de ses constatations.

Soucieuses de tenir compte du processus de concertation qui a abouti à ce compromis, les associations de protection de l'environnement ne feront pas obstruction au projet de la H 144, bien qu'elles estiment les mesures de compensation écologiques insuffisantes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 mars 2002

M. Philippe Biéler, chef du DINF, tél. 021 / 316 70 01 et M. Philippe Gmür, conservateur de la nature, tél. 021 / 694 82 61 ou 079 / 237 42 55